

**TROYES  
CHAMPAGNE**  
MÉTROPOLE

# Rapport annuel

Développement  
durable

2023









# Sommaire

Introduction.....	5
Des actions portées sous la bannière des Nations Unies.....	6
1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l’atmosphère.....	7
Gestion et Prévention des Déchets : 2023, la mise en route du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.....	8
Des Services de Conseil en Energie au service des particuliers et des communes.....	12
La Direction des Mobilités renforcée pour élaborer le schéma directeur des mobilités actives.....	13
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....	18
La Gestion du site naturel de Montaigu.....	19
Le reméandrage des Viennes.....	20
Plantations de haies en Champagne Crayeuse.....	21
3. L’épanouissement de tous les êtres humains.....	24
Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.....	25
Dispositif de Soutien aux Médecins Généralistes s’engageant dans la Maîtrise de Stage Universitaire.....	26
4. Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.....	28
Les Maisons France Services recréent du lien entre la population et les services publics du quotidien.....	29
Clauses sociales dans les marchés publics : .....	30
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	32
Le Pôle Européen du Chanvre.....	33
La signature de la Charte Régionale de la Commande Publique.....	35
L’Etude relative à l’état des lieux et les perspectives d’évolution des « recycleries ».....	36
L’Exemplarité de la Ville de Troyes Champagne Metropole.....	39
Le programme « Territoire Engagé Transition Ecologique ».....	40
10 ans sur l’évolution de la gestion des situations de crises et des inondations de 2013.....	41



# Cadre nominatif

La loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement adoptée le 28 février 2005 est ainsi rédigée :

« Le peuple français considérant,

- Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;
- Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;
- Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;
- Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;
- Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;
- Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;
- Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins.

Proclame,

**Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.**

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Art. 3. - Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Art. 4. - Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Art. 5. - Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Art. 6. - Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Art. 7. - Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Art. 8. - L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Art. 10. - La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants la rédaction d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

La Stratégie Nationale de Développement Durable a défini 5 finalités en matière de développement durable :

- 1- La lutte contre le changement climatique ;
- 2- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 3- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 4- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5- Les modes de production et de consommation responsables.



# Introduction

## Troyes Champagne Métropole, une agglomération engagée en faveur du développement durable

Au cœur du département de l'Aube, Troyes Champagne Métropole (TCM) est une communauté d'agglomération de 81 communes, représentant plus de 170 000 habitants (soit environ la moitié de la population du département), sur un territoire de 890 km<sup>2</sup>.

Les évolutions réglementaires nationales en matière de transition écologique et l'ensemble des travaux menés localement autour du Projet de territoire, du Projet Troyes 2030, du Plan Climat Air Energie Territorial ont permis de définir des enjeux de territoire et les défis à relever par la Direction Développement Durable, Climat, Energie : Sobriété énergétique, préservation de la biodiversité et des paysages, décarbonation de nos énergies, adaptation au changement climatique et lutte contre les îlots de chaleur, etc...

Les actions de la Direction s'organisent autour de 3 services :

### ► Service accompagnement du territoire à la maîtrise d'énergie

Le service a pour objectif de réduire les consommations énergétiques du territoire. Cela se traduit par l'accompagnement de différents publics, notamment les particuliers, qu'ils habitent en logement individuel ou en copropriété avec le dispositif ECOTOIT, les communes qui composent Troyes Champagne Métropole avec le Conseil en Energie Partagé ou encore les citoyens avec des actions de sensibilisation comme la Semaine Européenne du Développement Durable.

Par ailleurs, le Contrat d'Objectif Territorial, piloté par le service et qui permet d'accéder à des subventions pour accélérer les transitions, permettra de recenser les différentes actions menées par nos collectivités pour en réduire l'impact, de quantifier ces impacts et de structurer celles restant à entreprendre. Le service est également service support en interne sur les différentes thématiques liées à la rénovation énergétique : financements associés (Certificats d'économies d'énergie), suivi énergétique, achats d'énergie, et le développement des énergies renouvelables.

### ► Service Transition Écologique, Paysages, Biodiversité, Agriculture

Ce service s'articule autour de plusieurs missions : l'expertise, le conseil et l'accompagnement interne, mais aussi le pilotage de projets transversaux tel que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il s'agit d'un document stratégique planifiant les actions du territoire en matière de sobriété énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Le service mène également des actions opérationnelles spécifiques pour répondre aux objectifs du PCAET en matière de transition écologique et d'adaptation au changement climatique (biodiversité et paysages, urbanisme, énergie, santé, précarité énergétique, agriculture, achat durable...).

Parmi ses autres missions : l'aménagement, la gestion et la valorisation de sites de nature tels que la Vallée des Viennes ou le site de Montaigu, la mise en place d'un espace test maraicher.

Enfin, les agents mènent une veille active sur les évolutions réglementaires et les financements associés.

### ► Service Energie, fluides, maîtrise énergétique du patrimoine

Le service contrôle, évalue les consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments publics et des logements gérés directement ou indirectement par l'Agglomération et la Ville de Troyes, afin d'en maîtriser les coûts, d'en améliorer le confort, mais également pour être en phase avec la planification stratégique poursuivie au plan national : se prémunir des fortes variations du prix de l'énergie, amener une prise de conscience des enjeux environnementaux, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la responsabilité des collectivités locales dans la gestion de l'énergie.

## Des actions portées sous la bannière des Nations Unies



La Collectivité inscrit son action dans la lignée du projet des Nations Unies en souscrivant aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Les ODD des Nations Unies sont une première dans l'histoire de l'humanité, au fondement d'un pacte mondial. 17 objectifs ont été adoptés par 193 États dont la France, lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, à New York, en septembre 2015. Ils sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire – afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète.

Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Les ODD nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous, qui réponde aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Ils sont interconnectés et engagent l'ensemble des États signataires à mener de front ce projet commun, d'ici à 2030.

Parmi les actions portées par TCM, deux à trois actions innovantes et exemplaires sont présentées par thématique, dans ce rapport. Chaque action affiche, avec optimisme, les ODD dans lesquels elle s'inscrit durablement.



# 1

## LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE





## Gestion et Prévention des Déchets : 2023, la mise en route du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Au cours de l'année 2023, le service Gestion et Prévention des Déchets de Troyes Champagne Métropole a débuté la déclinaison opérationnelle du PLPDMA, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Pour mémoire, ce programme a été adopté en séance du 25 novembre 2022.

Il s'articule autour de 8 axes thématiques (déclinés en 19 actions) :

1. Être exemplaire en matière de prévention des déchets,
2. Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets,
3. Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets,
4. Lutter contre le gaspillage alimentaire,
5. Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets,
6. Augmenter la durée de vie des produits,
7. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable,
8. Réduire les déchets des entreprises.

2023 a été consacré à la mise en place ou à la poursuite des actions suivantes :





## Le déploiement de solution de gestion de proximité des biodéchets :

La collectivité proposait depuis 2018 du matériel et un accompagnement pour l'habitat collectif au compostage. Au cours de l'année, 5 nouveaux sites ont été mis en place : 1 à Bréviandes, 2 à Saint André les Vergers Maugout et Dernuet, 1 au Point du jour et 1 à Jaillant Deschainets. Chaque nouvel emplacement doit faire l'objet d'une étude de faisabilité : présence d'espaces verts, motivation des habitants et des riverains, désignation de référents et formation aux bonnes pratiques, installations de 3 bacs minimum (matière sèche, compostage, maturation) et distribution du matériel (dont les bio-seaux)

**23 sites** au total (au 31/12/2023) depuis le début de l'opération

**18 sites** (au 31/12/2022) (1 à Sainte-Savine et 1 à Saint-Parres-aux-Tertres)

**16 sites** (au 31/12/2021)

### Budget consacrée au Compostage collectif

- Accompagnement = 42 118.75€
- Composteurs 1300L = 8 820€
- Composteurs 600L = 13 852.20€

Au regard des caractérisations des ordures ménagères résiduelles réalisées en 2023, la part des déchets fermentescibles correspond 32% du volume des ordures ménagères (le bac gris).

A l'échelle européenne, la directive cadre « déchets » a été révisée et a prévu l'obligation de proposer et mettre en place une gestion séparée des biodéchets au plus tard au 31 décembre 2023. Troyes Champagne Métropole a au cours de l'année 2023 distribué 511 composteurs individuels pour les particuliers.

Les équipements sont disponibles à la commande sur la plateforme : <https://composteur.troyes-cm.fr>. Ils sont gratuits ou payant (93,74 €) si l'utilisateur souhaite être exempté de formation



### COMPOSTEURS INDIVIDUELS VENDUS PAR TCM :

**511** en 2023 | **240** en 2022 (rupture d'approvisionnement)

**330** en 2021

Budget consacrée au Compostage individuel

Composteurs **400L = 44 012.88€**

## L'expérimentation du dispositif « OUI Pub »

En 2020, près de 30 kg/an d'imprimés publicitaires non adressés étaient distribués en France dans chaque foyer dont la moitié était jeté avant même consultation ou lecture

Depuis le 2 février 2023, sauf apposition de l'autocollant OUI PUB, la distribution d'imprimés publicitaires non adressés (prospectus, catalogues et flyers promotionnels...) est interdite dans les communes de Troyes Champagne Métropole (là où TCM assure la collecte des déchets – Hors communes rattachées au SIEDMTO, cf. carte). L'agglomération fait partie des 14 territoires français qui expérimentent pour trois ans la publicité « choisie » plutôt que « subie ».

Un autocollant, accompagné d'une information, a été adressé en janvier à tous les habitants concernés, soit **90 000 autocollants OUI PUB**. Pour les nouveaux arrivants, ils sont disponibles en Mairie, dans les Maisons France Service ou à l'accueil de Troyes Champagne Métropole.

Les 1ères analyses des données ont permis de constater un taux d'apposition sur les boîtes aux lettres de 26% et une baisse significative des tonnages de papiers collectés approchant les 25%.



## Modification et réduction des fréquences de passage des OM et Tri sur le secteur Nord :

Sur 18 communes, les ordures ménagères et les emballages ménagers sont désormais collectés toutes les 2 semaines. Cette adaptation du niveau de service a, après une période de concertation avec les élus du secteur, été accompagnée de 2 réunions publiques (Macey et Saint Benoit Sur Seine) et acceptée favorablement. Chaque foyer a également reçu un courrier expliquant la démarche et son calendrier de collecte des déchets.

Les collaborateurs du service collecte et prévention des déchets ont pu répondre aux interrogations et apporter des précisions aux administrés qui le souhaitaient ceci par téléphone ou lors d'échanges sur le terrain.

Pour mémoire l'intégralité des consignes de tri et jours de collecte sont en ligne et accessible sur le site de TCM sous forme de [carte](#).



## Des broyeurs de végétaux mis à disposition

A titre expérimental, 3 communes (La vendue Mignot, Villacerf et Sainte Savine) expérimentent la mise à disposition de broyeurs individuels pour leurs administrés et 3 autres communes devraient compléter cette expérimentation. L'objectif étant de favoriser l'utilisation des branches à la parcelle en produisant du broyat qui servira en paillage ou comme matière sèche pour le compostage des déchets alimentaires. Un bilan sera réalisé fin 2024 afin d'évaluer l'efficacité de ce dispositif (6 broyeurs).

Une commune est également accompagnée dans la mise en place d'une zone de recueil des branchages avant broyage et réutilisation sur le terrain communal.



## L'équipe des animateurs du Tri et de la Prévention des Déchets :

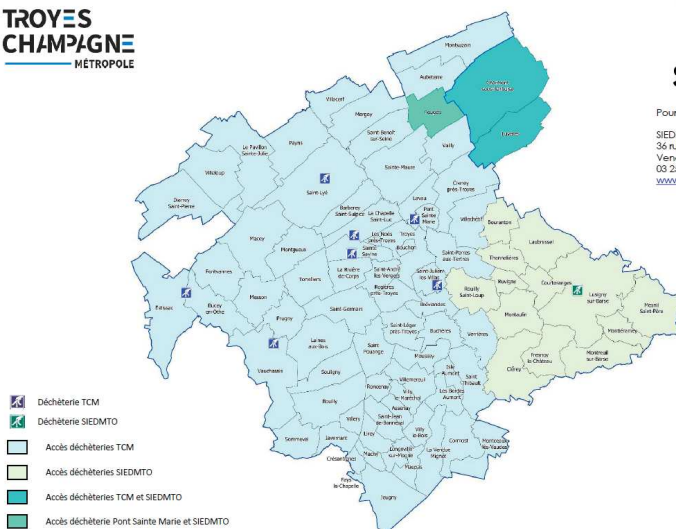
Enfin, après plusieurs années de fonctionnement en effectif réduit, une nouvelle équipe d'animateurs « tri et prévention des déchets » a été constituée. Quatre agents, dont 3 recrutements en 2023, auront pour missions d'accompagner les usagers sur le terrain pour améliorer le geste du tri des emballages, la gestion des déchets au global, lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir le compostage. Par ailleurs, un binôme d'agents chargés de déployer le compostage individuel et collectif complètera cette équipe.

### Déchèteries de Troyes Champagne Métropole : Usagers autorisés

**TROYES  
CHAMPAGNE**  
MÉTROPOLE



Pour tous renseignements :  
SIEDMTO  
36 rue des Varennes,  
Vendœuvre sur Barse  
03 25 41 08 03 ou  
[www.siedmto.fr](http://www.siedmto.fr)





## Des Services de Conseil en Energie au service des particuliers et des communes



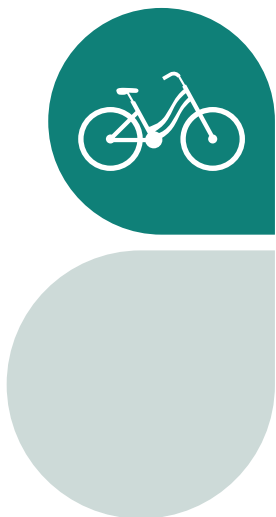
L'année 2023 a été marquée par un renforcement des services « Ecotoit » (créé en 2017) et « Conseil en Energie partagé » (créé en 2012) qui ont tous deux pour but de réduire la consommation énergétique du territoire.

Concernant Ecotoit (accompagnement à la rénovation énergétique des particuliers), cela permettra une plus grande réactivité dans la réponse aux demandes des usagers du service tout en absorbant un plus grand nombre de dossiers. Le suivi des projets sur le long terme sera amélioré et facilitera le passage à l'action des ménages engagés dans le dispositif, avec des travaux plus efficaces et des plans de financements optimisés. Le secteur de la rénovation énergétique étant en constante évolution, le renforcement a également pour but de s'adapter aux nouveaux dispositifs d'aides ou organisationnels qui sont en cours de déploiement.

Par ailleurs, le Conseil en Energie Partagé (accompagnement des collectivités adhérentes à la maîtrise de leurs consommations et factures énergétiques) ne pouvait plus accueillir de nouvelles communes depuis plusieurs années (liste d'attente), ce qui est désormais possible avec le recrutement d'un 2ème technicien. Cela permettra de renforcer les missions actuelles (bilan annuel, instrumentation de bâtiments, optimisation des factures d'énergie) et d'en proposer de nouvelles (par exemple le développement de projets d'énergies renouvelables) ainsi que d'accompagner au mieux les communes sur des sujets d'actualités (volatilité des prix de l'énergie, changement des aides financières...).







# La Direction des Mobilités renforcée pour élaborer le schéma directeur des mobilités actives



Pour pouvoir circuler à vélo en sécurité dans l'agglomération, il va falloir d'avantage d'aménagements spécifiques, sécurisés, confortables et lisibles. Troyes Champagne Métropole a donc renforcé son équipe dédiée à la mobilité qui intègre désormais 6 agents chargés d'animer le territoire, de planifier les aménagements cyclables et équipements à développer, de gérer les services actuels (mobilité douce, co voiturage, transport en commun mais aussi piétons) et de disposer d'un observatoire territorial...

Pour lancer son futur schéma directeur des mobilités actives 2024-2034, une des premières étapes consiste à dresser un état des lieux. Une phase de consultation des habitants a donc été réalisée entre mars et avril pour recenser les pratiques.

Par ailleurs, au cours de l'année 2023, les services suivants se sont fortement développés :

- **Le service de vélos en libre-service « Marcel à Vélo »**

En 2023, le Marcel à Vélo (service de vélos à assistance électrique en libre-service), s'est étendu avec 7 nouvelles stations, portant l'offre sur le territoire de Troyes Champagne Métropole à 28. Les nouvelles stations ont été implantées aux Vassaules, Lycée Marie de Champagne, Parc des Marots, Piscine des Chartreux, Marques Avenue, Ecoles d'ingénieurs et une station sera ouverte prochainement à McArthurGlen (magasins d'usine et autres commerces). Deux stations situées à proximité immédiate de l'UTT et l'IUT ont également été renforcées avec 10 bornes supplémentaires respectivement. 50 nouveaux vélos viennent compléter le parc de vélos à assistance électrique, le service passe ainsi de 80 à 130 vélos dès septembre 2023.

Avec plus de 176 000 trajets réalisés et plus de 10 000 utilisateurs en 2023, le service du Marcel à Vélo ne cesse de croître et d'apporter satisfaction aux administrés. De plus, ce service de mobilité douce a permis d'économiser environ 20 000 kg de CO<sup>2</sup> non-émis en 2023.

Données chiffrées et [Carte en ligne](#).

- ▶ **10 464** usagers (au 31/12/23)
- ▶ **176 244** trajets réalisés (au 31/12/23)
- ▶ **62%** des trajets sont gratuits cad sur forfait et inférieur à 20 min (depuis ouverture du service fin juin 2021)
- ▶ **28** stations
- ▶ **96%** des locations effectuées via l'application, **2,6%** sur internet, **1,1%** par SMS et **0,3%** avec la carte BUSEO (depuis ouverture du service en juin 2021)
- ▶ **36.4%** des usagers effectuent plus de 10 locations /mois (donnée depuis fin juin 2021)
- ▶ **OU**
- ▶ **28.5%** des usagers effectuent plus de **10 locations / mois** (donnée décembre 2023)

- ## La Maison du Vélo et l'offre de remisage Parc Ulbach

L'offre de mobilité est complétée par la Maison du Vélo située cour de la Gare à Troyes, ce service de location courte, moyenne ou longue durée est composée d'une flotte de 189 vélos (40 vélos classiques, 2 tandems, 2 VTT enfant, 139 VAE et 6 vélos cargo).

Afin d'améliorer l'offre de service, de nouveaux horaires d'ouverture ont été mis en place avec une extension de l'heure de fermeture à 19h au lieu de 18h00.

L'offre de remisage vélo au Vélo Parc Ulbach (60 places de stationnement sécurisé en hypercentre de Troyes) est accessible 7j/7.

- ## Court-voiturage KAROS

Troyes Champagne Métropole promeut également la pratique du covoiturage sur son territoire depuis 2019 et a été rejoint en 2021 par le Département de l'Aube. Depuis le 1er septembre 2019, sur le territoire de TCM plus de 108 600 trajets ont été réalisés par plus de 7 000 utilisateurs ce qui a permis d'éviter 55 500 trajets en autosolisme soit plus de 38 600 kg de CO<sup>2</sup> non émis. Sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, 50 entreprises sont partenaires du dispositif national et 3 millions de covoitureurs favorisent la pratique du covoiturage auprès des employeurs du territoire.

- ## Trophée UGAP

Dans le cadre de sa politique des mobilités via le Plan de Déplacements Urbains (PDU), Troyes Champagne Métropole peut apporter son soutien financier aux communes membres qui souhaitent implanter des équipements destinés aux vélos.

Conformément au guide des aides de Troyes Champagne Métropole, le fonds de concours prévu est de 50% des dépenses éligibles plafonnées à 250 € HT par emplacement créé.

La commune de la Chapelle Saint-Luc, par exemple, a effectué une demande pour l'installation de 80 arceaux vélos, soit 160 places de stationnements vélo sur 30 sites répartis sur la ville. Le coût de cette opération s'élève à 10 820 € HT.

Pour cette action, Troyes Champagne Métropole a remporté en septembre 2023 le Trophée des Parrains de l'Ugap au Carrefour des Collectivités territoriales organisé à la Foire de Châlons-en-Champagne pour sa contribution en matière de mobilité douce.

- ## Deux navettes électriques

Deux navettes électriques des Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne sont en circulation depuis le 23/09/2023. Elles desservent une partie du centre-ville et sont accessibles gratuitement à tout public. Leur mise en place fait suite au dévoiement des lignes 4 et 6 de l'hypercentre au regard du projet de requalification de la rue général de Gaulle.



## La lutte contre les changements climatiques en quelques chiffres...



### Ecotoit :

**517** conseils réalisés dont  
266 rendez-vous d'information de premier niveau  
217 rendez-vous avec compte-rendu  
34 accompagnements complets

Recrutement d'un 2ème technicien (Novembre 2023)



### Court-voiturage avec Karos\* :

**7000** inscrits au total (+5006)

**309 129 km** en voiture solo évités depuis le début du projet  
(soit 38,618 tonnes de CO2)

**107 144 km** évités en 2023 (soit 14,659 T de CO2)

**98 615 km** évités en 2022 (soit 13,504 T de CO2)

**140 092 €** économisés par les utilisateurs depuis le début du projet  
(100 993 € sur 2023)

70% des courts voiturage réalisés entre 7h/8h et 17h/18h

6 km (+1): distance moyenne réalisée

8 km (-2): distance moyenne proposée

-\* données produites par la plateforme Karos©



### Pistes cyclables et voies vertes :

**190 km** d'aménagements cyclables

(tout gestionnaire confondu) dont :

32,91 km de bandes cyclables (8,80 km TCM)

50,08 km de pistes cyclables (9,94 km TCM)

104,60 km de voie verte (19,40 km TCM)

2,41 km de contre sens cyclable (0 km TCM)

Le renforcement de l'équipe a permis de retravailler le recensement de toutes les structures existantes quel que soit leur gestionnaire



### Le Marcel à vélo :

**10 464** comptes usagers actifs (+ 4517 sur 12 mois)

**176 244** trajets ( locations) (+124 648 soit +240%)

**62%** des trajets sont gratuits c'est à dire sur forfait et inférieur à 20min

**28** Stations (+7)

**94,3%** des locations effectuée via l'application

**28.5%** des usagers effectuent plus de 10 locations / mois



### La Maison du vélo :

**189 vélos** (+107) : 40 vélos classiques (+3) 2 tandems , 139 VAE (+114) , 2 vélos enfants et 6 vélos cargo



## TCAT :

### Transport grand Public

6 546 079 voyageurs en 2022 ; 6 035 800 voyageurs en 2021,  
 (5 565 000 voyageurs en 2020, année « normale » : 9 500 000 voyageurs)  
 3 461 700 km parcourus sur le territoire de Troyes Champagne Métropole (3 563  
 200 km en 2021 : -2.8%)

### Transport Scolaire :

14 108 élèves transportés (2022) dans le cadre du transports scolaires.  
 11 000 (en moyenne) utilisent le réseau bus TCAT et 3 108 (+300) sont transportés  
 par les cars scolaires.

### Environnement

- Tous les bus utilisent un carburant à très basse teneur en soufre et sont équipés d'un filtre catalytique.
- 38 bus répondent à la norme Euro 6
- 7 bus fonctionnent au GNV [Gaz Naturel Véhicule]



## Énergie consommée par la collectivité

4 113 210 kWh d'électricité (3 895 MWh en 2022)

2 141 915 kWh de gaz (1 894 MWh en 2022) consommés dans les  
 bâtiments de l'agglomération en 2023 (du 1/1 au 30/11/2023)

0 bâtiment utilisateur de fioul (sauf Stade de l'Aube) ou relié au  
 réseau de chaleur

4164 GWh d'énergie consommée sur le territoire en 2021, tous secteurs et types  
 d'énergies confondus \* 3 679 GWh en 2020

\* site Observatoire Climat Air Energie Grand Est Édition 2023 (parution novembre 2023)

## Consommation d'eau dans les bâtiments :

8749m<sup>3</sup>



## Bilan du Conseiller en Energie Partagé :

26 communes CEP

Consommation des Bâtiments communaux : 21,3 GWh (contre 25,7 GWh en 2021)

Eclairage public des communes : 4,3 GWh (contre 4,7 GWh en 2021)

Recrutement d'un 2ème technicien (Février 2023)



## Consommation d'énergie pour le mobilier urbain communautaire :

	Eclairage Public	Signalisation Tricolore	Autre (fontaines, sanisettes...)	Coût**
2020	518 739 kWh	24 312 kWh	36 872 kWh	86 068 €
2021	362 822 kWh	16 859 kWh	38 664 kWh	69 751 €
2022	218 540 * kWh	18 412 kWh	37 516 kWh	43 358 €
2023	269 807 kWh	16 413 kWh	27 552 kWh	38 338 €

Les données 2022 ont été consolidées

\*\*il s'agit d'une tendance générale car certaines factures sont à cheval sur deux années





## Énergies durables et renouvelables :

Production d'énergie renouvelable sur le territoire \*:

641 GwH en 2021 (17% Biomasse bois ; 17% PAC ; 19% biogaz ; 43% Eolien)

628 GwH en 2020

(\*site Observatoire Climat Air Energie Grand Est Édition 2023 (parution novembre 2023))

Demandes d'autorisation de travaux :

450 (+203) demandes d'autorisations de pose de panneaux solaires photovoltaïques en 2022 sur 53 communes parmi les 65 communes adhérentes au service ADS

126 (+6) dossiers de travaux d'amélioration des performances thermiques (isolation, huisserie...)

6 sites de méthanisation sur le territoire de TCM

Cadastre solaire :

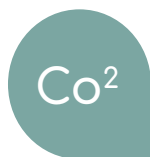
1082 utilisateurs du site « cadastre solaire» (4174 en 2022)

14% des recherches relatives à la production d'eau chaude (chauffe-eau solaire) 25,6% en 2022

86% des recherches relatives à la production électrique 74,3% en 2022

71% des recherches concernent l'autoconsommation –

29% des recherches concernent la revente



## Seuil d'Information et de recommandation relatif à la qualité de l'air :

Jours de dépassements en PM10 :

2023 : 4 jours de dépassements de seuil qui ont conduit au déclenchement de la procédure d'information et de recommandation.

3 jours de dépassement en 2022 / 2 jours en 2021 / 4 jours en 2020

Emissions de GES dans l'agglomération

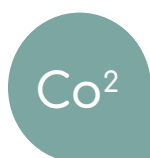
Emissions de GES dans l'agglomération en 2021 tous secteurs confondus : 863 kteqCO2. (en réajustement des données, la valeur est de 790 kteqCO2 sur 2020)

Nombre de signalements de nuisances olfactive

64 nuisances déclarées à l'ATMO en 2022 sur le territoire de TCM

(56 nuisances déclarées en 2021)

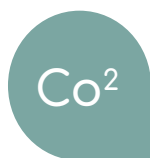
\*Ces données sont fournies par l'ATMO Grand Est Agence (Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air)



## Bilan Emission des Gaz à Effet de Serre

Le bilan BEGES de TCM est en ligne le site de l'Ademe. Le Bilan 2017 (année de référence) est en consultation. Le Bilan 2021 est en cours de transcription.

<https://bilans-ges.ademe.fr/bilans/consultation/93cb56e0-b1cd-11ed-8fce-005056b7acd1/fiche-identite>



## Véhicules électriques dans la flotte de TCM :

13,75 % (+3,46 pts)

(11 VL électrique, VP + VU, sur un parc de 80 véhicules (7 sur 68 en 2022 – 10,29 %)

8 véhicules achetés en 2023 - (3 en 2022) : dont 02 VL elec VP et 01 VL elec VU soit

37,5 % d'achat de véhicule à faible émission

3 vélos dont 1 VAE (vélo à assistance électrique) soit 33 % du parc vélos

## Kilométrages évités par le télétravail :

TCM	2022	2023
agents	45	71
km évités	34240 km	44241 km
t eq Co2 évitées* (217,6 g/km)	7,45 t	9,62 t
dont usage (carburant)	6,57 t	8,49 t
dont construction	0,88 t	1,13 t

-\* calcul réalisé sur la base du calculateur « ademe » et considérant que les véhicules des agents sont thermiques. Le calcul intègre le cout environnemental lié au carburant (192g/km) mais aussi celui de la construction du véhicule (25,60g/km)



# 2

## LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES





## La Gestion du site naturel de Montaigu



Troyes Champagne Métropole a repris la gestion du site de Montaigu lors de la fusion du Grand Troyes et des Communautés de Communes en 2017.

Le site est constitué de 2 entités paysagères différentes : une clairière forestière avec la présence d'un plan d'eau situé sur la commune de Souigny et, d'autre part, un oppidum, trace d'un ancien lieu de villégiature gaulois, situé sur les hauteurs côté Laines aux Bois. Deux points de vue permettent d'admirer les panoramas orientés vers Troyes d'un côté et vers le Val de Gloire de l'autre.

Les premiers aménagements datent des années 1980, l'ex Communauté de Communes Bouilly Mogne Aumont a modernisé les infrastructures vieillissantes en 2014 avec la création du Belvédère et de nouvelles passerelles.

En 2023, Troyes Champagne Métropole a donc fait le choix de rénover et/ou remplacer l'ensemble du mobilier et garde-corps endommagés pour renforcer la sécurité des usagers et favoriser leur confort. La signalétique générale sera reprise en 2024.

Un traitement particulier a été accordé à la mare située en bas et créée dans les années 1950. Le changement climatique de ses dernières années affecte le profil du point d'eau qui s'est transformé : évaporation de l'eau, prolifération de 3 espèces végétales (typha, glycérie et rubanier dressé).

Durant l'automne 2023, la moitié de la surface de la mare a été curée dans le but de laisser la place au milieu aquatique de se régénérer. L'autre moitié sera curée sur 2024 en fonction de l'évolution du milieu sur les mois à venir.

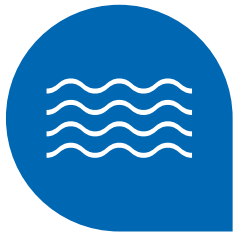
L'alimentation en eau de cette mare par le trop-plein de la source du captage d'eau est un indicateur pour la collectivité. Avec les périodes de sécheresse répétées et le faible remplissage des nappes phréatiques, la mise en eau de la mare est épisodique.

Aussi, les hêtres présents sur le site sont affectés par la sécheresse et dépérissent. De nombreux sujets devront être abattus pour des raisons de sécurité en accord avec l'ONF.

Coût des travaux de remise en état et de remplacement du mobilier : **20 000 €**

Travaux de curage de la Mare réalisé en régie





## Le reméandrage des Viennes



Site emblématique et poumon vert de l'agglomération urbaine, la vallée des Viennes reste un milieu fragile. Le caractère humide et le sol riche de cette vallée en ont fait une terre de maraichage pendant plusieurs siècles.

Encore aujourd'hui, les jardins familiaux et privés conservent cet héritage. Durant plusieurs décennies, des canaux de dérivation de la Vienne ont été aménagés de manière à les rendre navigables. Ainsi, les productions maraichères pouvaient être acheminées en barque depuis les campagnes jusqu'à la ville de Troyes.

Le profil large et rectiligne des cours d'eau n'a pas été modifié depuis cette période (XIXe siècle) ce qui entraîne aujourd'hui un dysfonctionnement de l'écosystème avec pour conséquence : un débit faible empêchant une évacuation correcte de la matière organique en décomposition ; un envasement conséquent (40 cm de vase par endroit dans le cours d'eau) ; l'érosion des berges...

Afin de retrouver un fonctionnement biologique satisfaisant, la collectivité a décidé de reméandrer une portion du cours d'eau. Cette action consiste à redonner aux Viennes sa morphologie sinueuse et ses fonctionnalités.

Les travaux se déroulent en 2 temps.

En premier lieu, reprofilage de la berge à l'aide de piquets en bois, de boudins en fibre de coco et de terre végétale sur la fin d'année. Dans un second temps, plantation de végétaux adaptés au milieu semi-immergé (plantes héliophytes).







## Plantations de haies en Champagne Crayeuse



Les trames vertes sont un réseau naturel et semi-naturel terrestre identifiées dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, SRADDET.

Il sert d'outil d'aménagement du territoire entre les zones d'habitat (rurales et urbaines) et les corridors écologiques utiles aux espèces animales et végétales. Elles ont en outre un rôle de régulation hydrique, un rôle social et constitue des îlots de fraîcheur.

Dans le cadre du projet de territoire de Troyes Champagne Métropole, une stratégie en matière d'adaptation du territoire au dérèglement climatique a été définie (Mesure Stratégique 2), avec un objectif clair visant à « Préserver et restaurer les corridors écologiques et valoriser les services rendus par la nature » (Axe 2, orientation 8).

Ainsi, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube, le syndicat DEPART et Troyes Champagne Métropole ont convenu d'unir leurs efforts pour contribuer à l'aménagement du territoire dans l'objectif d'identifier, maintenir et restaurer des continuités écologiques dans un partenariat concrétisé via une convention signée le 21 mars 2023.

Les actions s'appuient sur les études Trame Verte et Bleue réalisées par le Syndicat DEPART pour cibler les secteurs/linéaires où une discontinuité écologique forte a été constatée : Haies ; jachères mellifères, autres aménagements favorables à la biodiversité.

Il a notamment été réalisé un inventaire précis (exploitation des vues satellitaires puis confirmation par vérification

et relevés in situ) par des techniciens du Syndicat DEPART et de la Fédération des chasseurs.

En 2022, le diagnostic terrain (chaque haie a été visitée sur place et caractérisée) a permis de dénombrer exactement 115 km de haies (sur le territoire de la collectivité) et a permis de révéler les ruptures de continuité à combler.

Dans ce partenariat, Troyes Champagne Métropole a pour rôle de valoriser et de communiquer sur l'action qui porte sur un périmètre de 18 communes :

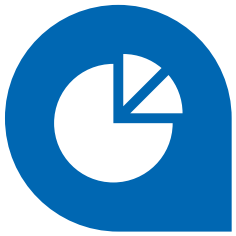
Aubeterre, Bouranton, Creney-près-Troyes, Dierrey-Saint-Pierre, Feuges, Laubressel, Pavillon-Sainte-Julie, Macey, Mergey, Montsuzain, Payns, Saint-Benoît-sur-Seine, Saint-Lyé, Sainte-Maure, Vailly, Villacerf, Villechétif, Villeloup.

Troyes Champagne Métropole finance également les plantations à hauteur de 5000 € soit environ 1 km de haie.

Les plantations sont réalisées dans le cadre d'opérations citoyennes, scolaires (écoles, lycées de Sainte Maure et de Saint Pouange) ou encore confiées à Aube Environnement via des Ateliers et Chantiers d'Insertion.

Cette démarche s'intègre dans une démarche plus large menée par la Fédération de Chasse de l'Aube (19 km de plantation sur l'hiver 2023/2024 dont 2750 m sur les communes de Laubressel, Montsuzain, Villechétif, Creney-près-Troyes-Saint , Benoît sur Seine) contribuant à l'objectif national de planter 50 000 km de haies d'ici 2030, soit l'équivalent de 1,5 km par commune.





## LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

### en quelques chiffres...



### Répartition des surfaces sur le territoire de TCM (sur 893,28 km<sup>2</sup>) et évolution entre 2009 et 2019\* :

63,5% de surface agricole / -1,03%

20,9% de surface forestière et semi-naturel/ -0,03%

13,3% de surface artificialisée : 8% de surface perméable urbain (+3,91%)/ 3% de surface imperméabilisée (non bâtie) (+5,75%)/

2,3% de surface imperméabilisée (bâtie) (+9,33%)

1,9% de surface en eau/ +0,14%

0,4% de zones humides / +0,57%

Diminution de la surface agricole : les prairies les plus touchées :  
Evolution de la surface des exploitations agricoles :  
-2% de surface utile, -17% des surfaces en herbes ; +6 % des terres labourables

\* données 2019 fournies par GéoGrandEst



### Linéaire de haies :

117,7 km sur 18 communes de Troyes Champagne Métropole (champagne crayeuse) (+2,7km entre 2022 et 2023)



### Station d'épuration (Barberey-Saint-Sulpice) :

8 391 450 m<sup>3</sup> : quantité d'eau entrant dans la station d'épuration en 2022 (-3 826 292 m<sup>3</sup>)

Quantité de pollution dégradée : 2 679 819,5 kg DBO<sub>5</sub>/an soit l'équivalent d'une pollution domestique dégradée de 122 367 habitants/jour

Conformité des rejets : 93,29 % en 2023 (89,47% en 2022) (96,98% en 2021)

Quantité de déchets évacués en 2022 :

Refus de dégrillage : 274,08 tonnes (-123t)

Sables : 86 tonnes, graisses : 290,1 tonnes (-135t)

Quantité de boues évacuées : 2094 tonnes en 2022 (-45t)

2 746 tonnes de boues produites/an en 2022 (-333t)

12 155 m<sup>3</sup> de matières de vidange traitées, issues des systèmes de traitement autonomes (assainissement non collectif) en 2022 (+702 m<sup>3</sup>)



## Qualité de l'eau en amont et en aval de la station d'épuration :

	Amont (Clérey)	Aval (Saint-Lyé)
État écologique	moyen	moyen
État écologique	bon	bon
État physico-chimique* -* les substances ubiquistes sont des polluants présents partout et complexes à réduire comme les HAP ou les biocides tels que le tributylétain	bon (sans substances ubiquiste), bon (avec substance ubiquistes)	bon (sans substances ubiquistes), mauvais (avec substances ubiquiste)
états polluants spécifiques	moyen	moyen
contexte piscicole	Données non disponibles	Données non disponibles
classe d'état du paramètre température	Données non disponibles	Données non disponibles
classe d'état du paramètre pH mini	Données non disponibles	Données non disponibles

Au cours de l'année 2023, Troyes Champagne Métropole a poursuivi la réalisation de Vidéos des espaces de nature du territoire. Ces capsules sont disponibles sur le lien : <https://troyes-champagne-metropole.fr/decouvrir-troyes-champagne-metropole/les-espaces-de-nature-de-tcm/>

### 9 vidéos ont été tournées en 2023 :

site	commune
Jardin Colette ou square Ben Gourion	ST ANDRE-LES-VERGERS
Square St Bruno/ parc des Marots/ parc La fontaine	TROYES
Parc de la mairie/ Le sentier des Merlettes	CLEREY
Pelouse de l'Échelle	SOMMEVAL
Marais	VILLECHETIF
Bréviandes au fil de l'eau	BREVIANDES
Vergers	ST-ANDRE & COURTERANGES
Forêt d'Orient	LUSIGNY S/BARSE & LAUBRESSEL
La cordelière	LA CHAPELLE ST-LUC



# 3

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES  
ÊTRES HUMAINS





# Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée



Depuis 2019, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole est engagée dans le dispositif national Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD).

Grâce à une forte dynamique collective, Troyes Champagne Métropole a obtenu en mai 2023 l'habilitation et a conventionné avec les services de l'Etat, le Conseil départemental, et Pôle emploi pour l'embauche des personnes privées durablement d'emploi par l'Entreprise à But d'Emploi SEQUOIA, créée à cet effet.

L'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » se fonde sur trois convictions qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement possible de mettre fin à la privation durable d'emploi à l'échelle de territoires.

- Personne n'est inemployable,
- Ce n'est pas l'argent qui manque
- Ce n'est pas le travail qui manque

Elle représente aujourd'hui 60 territoires, qui ont permis de remettre à l'emploi plus de 3000 personnes.

La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a défini le territoire s'étendant du quartier des Sénardes, et des communes de Saint-Parres-aux-Tertres, Thennelières, Ruvigny, Montaulin, Courteranges, Lusigny-sur-Barse et Montreuil-sur-Barse.

En s'appuyant sur l'ensemble des partenaires de l'emploi, l'objectif de TCM est de tout mettre en œuvre pour aller à la rencontre des personnes privées durablement d'emploi et volontaires pour retrouver un travail

En 2023, le Point Conseil Emploi de TCM a accompagné 75 personnes en suivis individuels qui ont permis la signature de 5 CDI et 15 CDD au sein d'entreprise.

En parallèle, depuis son habilitation en septembre 2023, l'Entreprise à But d'Emploi, SEQUOIA, a recruté les 17 premiers salariés en CDI. Elle prévoit d'atteindre 45 salariés en 2024. Pour cela, elle propose des activités supplémentaires et utiles au territoire et non concurrentielles.

Ces activités émanent du bilan d'une étude réalisée auprès des habitants et des communes du territoire pour recueillir leurs besoins avec en toile de fond l'Economie Sociale et Solidaire et de l'économie circulaire.

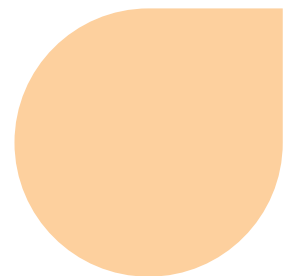
## Quelques chiffres :

**75** entretiens individuels

**3** Comités Locaux de l'Emploi

**17 CDI** en Entreprise à But d'Emploi (ESE), 5 Hors EBE

Durée moyenne de la privation d'emploi : **75,12 mois**





# Dispositif de Soutien aux Médecins Généralistes s'engageant dans la Maîtrise de Stage Universitaire



La réforme des études de santé, en particulier avec la création d'une quatrième année d'internat pour les étudiants en médecine générale, entraîne un développement du nombre de stages à réaliser au cours des études en médecine, nécessitant un besoin croissant de médecins agréés susceptibles d'accueillir les internes.

Gage d'attractivité pour l'agglomération troyenne, l'accueil des internes en médecine générale, par des **Praticiens Agréés Maîtres de Stage Universitaire (PAMSU)**, représente une opportunité, pour les internes, de faire connaissance avec un territoire et d'en découvrir toutes les spécificités.

Pour devenir PAMSU, le médecin doit suivre un cursus complet de formation, attestant qu'il a suivi une formation à l'accueil, à l'encadrement et à l'évaluation de l'étudiant.

Malgré les dispositifs d'incitation, les praticiens hésitent à s'engager dans la maîtrise de stage. Ainsi, sur le Territoire de Troyes Champagne Métropole, 128 médecins généralistes étaient recensés en 2021, pour seulement 26 agréments PAMSU en novembre 2022.

Conscients de l'enjeu particulier que représente la présence de Maîtres de Stage Universitaires en nombre suffisant pour former des internes, les élus de Troyes Champagne Métropole ont décidé d'accompagner les praticiens souhaitant devenir PAMSU, en adoptant, en 2023, un dispositif financier incitatif visant à former à la maîtrise de stage universitaire et à ouvrir plus de terrains de stage au sein leur cabinet.

La révision du dernier « zonage médecins » en juillet 2022 par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est autorise désormais Troyes Champagne Métropole à verser des aides au maintien ou à l'installation de médecins, ou encore aux étudiants en médecine, dans ces zones déficitaires.

Dans ce contexte, et afin de valoriser le rôle particulier du Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale (PUSIM) dans la formation des internes et le parcours professionnel des médecins généralistes, Troyes Champagne Métropole met en place un dispositif complet d'aides, visant à favoriser la multiplication des terrains de stage.

Ces aides financières concernent à la fois la prise en charge **des frais de formation** quand ils existent (dans la limite de **750 euros** et sur justificatifs) et le versement d'une aide au loyer dans le cas de **l'accueil** d'un interne en médecine générale, pour un stage de 6 mois sur le territoire de TCM (**400€ par mois**, à répartir entre les maîtres de stage). En contrepartie, les médecins bénéficiant de ces aides devront exercer sur le territoire de Troyes Champagne Métropole pour une période minimale de 3 ans.

La création d'un Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale (comprenant la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, inaugurée en septembre 2022) a constitué l'étape préalable des actions regroupées sous cet axe. Le PUSIM ayant vocation à être un centre de formation des médecins et étudiants en médecine générale, son ouverture permet désormais de passer à la mise en place des actions destinées à soutenir l'accueil des internes en médecine générale, notamment en développant le recrutement de maîtres de stage des universités, habilités à encadrer les internes lors de leurs stages obligatoires de 3ème cycle.



## La lutte contre les changements climatiques en quelques chiffres...



### Enseignement Supérieur :

**10 866** étudiants sur le département de l'Aube en octobre 2023

10 863 étudiants en octobre 2022

11 259 étudiants en octobre 2021

**1 907** diplômés\* dans l'année universitaire 2022-2023

sur les 6 principaux établissements d'enseignement supérieur \*

**2569** diplômés dans l'année universitaire 2021-2022

**2455** diplômés dans l'année universitaire 2020-2021

-\*UTT, IUT, URCA CCC, Y Schools, Saint Jo, EPF. **Attention** le passage des formations de l'IUT de DUT (bac+2) en BUT (bac+3) fait diminuer provisoirement le nombre d'étudiants diplômés. Notons la montée en effectif et donc de diplômés de l'ESTP avec 76 élèves diplômés en plus soit un total de 1983 en ajoutant cet établissement.

**4 674 576 €** investis par TCM dans l'enseignement supérieur en 2022

(6 376 222 € en 2021 et 6 332 632 € en 2020) données consolidées

(il ne s'agit pas d'une réduction mais d'une année de pause, sans dépenses d'investissements exceptionnels liée au financement du Pôle Universitaire de Santé d'Innovation Médicale ou le co-financement de bâtiments universitaires)



### Nombre de participants aux manifestations organisées par TCM :

**21** (+10) animations physiques organisées (dont les 4 majeures : Clés de Troyes (3jours), Olympiades étudiantes, Forum avenir étudiant, **7 205** participants en présentiel (2030 en 2022)

Le guichet unique étudiant et le guichet logement étudiant sont désormais permanents et unifiés sous la forme du Guichet étudiant numérique (les données de fréquentation réelle ne sont pas exploitables puisque les visiteurs n'acceptent généralement plus de cookies)



### Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale :

**14** praticiens (+2) installés (12 en 2022)

2 salles dédiées au projet DEMETERE (Déploiement des Micro-Environnements Territoriaux pour la Réussite Étudiantes) pour la formation à distance des internes en Médecine Générale. En remplacement de 41 étudiants en LAS



### Emploi :

- **Taux de chômage sur la zone d'emploi de Troyes : 9,1%** au deuxième trimestre 2023 Source : Insee, taux de chômage localisé (9,9% au deuxième trimestre 2022)

- **Nombre d'actifs des 15-64 ans\* : 76 399** soit un taux d'activité de **71,6%** (76 457 et 71,8% en 2022) (76 225 en 2021)

- **Nombre d'actifs des 15-64 ans ayant un emploi\* : 63 767** soit un taux d'emploi de **59,7%** ( 63 253 et 59,4% en 2022) (63 022 en 2021)

\*données Insee faisant suite au recensement de 2020 sur le territoire de TCM - La population des 15-64 ans s'élève à 106 754.



# 4

COHÉSION SOCIALE  
ET SOLIDARITÉ  
ENTRE LES TERRITOIRES  
ET LES GÉNÉRATIONS





# Les Maisons France Services recréent du lien entre la population et les services publics du quotidien



France services accompagne les habitants dans leurs démarches administratives dématérialisées. En effet, un tiers des Français se disent éloignés du numérique. Pour lutter contre cette fracture, Troyes Champagne Métropole a ouvert depuis le 1er janvier 2020 des points d'accueil nommés « France Services », situés à Lusigny-sur-Barse, Bouilly, Saint Lyé et Estissac.

L'Etat accompagne Troyes Champagne Métropole pour l'animation des Maisons France services labellisées de son territoire à hauteur de 140 000 euros par an (pour un budget de fonctionnement de 376 000 euros).

Une offre d'outils numériques et informatiques est mise à disposition des habitants: ordinateurs, imprimantes, scanner. Chaque usager est accompagné par un professionnel formé.

Ainsi, les conseillers sont formés sur les Finances Publiques, CAF, CPAM, Assurances retraites, MSA... ; ils prennent le temps d'écouter chaque situation et apportent une aide personnalisée pour accomplir les démarches du quotidien sur Internet : renouvellement de la carte d'identité, déclaration d'impôts, ouverture d'un dossier de retraite, paiement d'une contravention...

Cette offre de services « socle » est complétée par l'accueil de partenaires locaux de Troyes Champagne Métropole pour répondre aux demandes les plus variées. Ainsi, les habitants de TCM peuvent accéder à une large gamme de services dont : informations juridiques, conseils en énergie en lien avec la médiatrice en énergie (agent de Régie Service financée par les collectivités et les bailleurs sociaux), conseils à la gestion de budget, ateliers informatiques gratuits...

En 2023, l'augmentation des amplitudes horaires d'ouverture a permis de répondre au mieux aux besoins de la population. Sur cette même année, deux nouveaux conseillers France Services sont arrivés à Bouilly. Cette évolution répond à un double objectif : le renforcement du fonctionnement d'un service en plein essor et le maillage de services de proximité intégrés aux centres bourgs en proposant, une offre de service équilibrée sur l'ensemble du territoire.

## Activité France Services :

Evolution du nombre d'actes enregistrés :

2020 : 1983 | 2021 : 4371

2022 : 6747 dont 5396 actes

nécessitant un accompagnement individuel pour l'accomplissement de démarches administratives

2023 : 8919 dont 7907

actes ayant nécessitant un accompagnement individuel

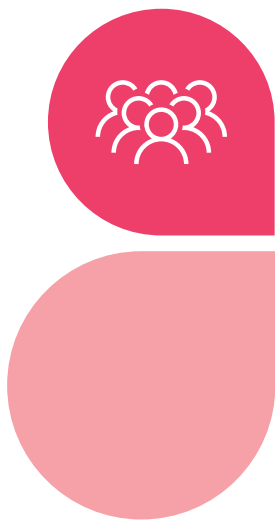
## Activité Conseiller numérique :

189 personnes prises en charge (180 en 2022)

384 ateliers individuels au sein des France Services (347 en 2022)

95 ateliers collectifs dans une dizaine de communes

(151 ateliers collectifs dans une vingtaine de communes de TCM)



## Clauses sociales dans les marchés publics :



Le dispositif des clauses sociales porté par Troyes Champagne Métropole existe depuis 2007 et a démontré son efficacité :

- ▶ 616 427 heures d'insertion réalisées,
- ▶ 1785 personnes ont trouvé ou retrouvé un emploi,
- ▶ 48 % ont bénéficié d'un contrat de travail de plus de 6 mois,
- ▶ 15 maîtres d'ouvrage sont accompagnés par la Cheffe de service en charge des clauses sociales (L'ANDRA, l'APIJ pour la construction de la Maison d'arrêt de Lavau, le Conseil Départemental, Mon Logis, Troyes Aube Habitat, la Ville de Troyes, la Ville de la Chapelle-Saint-Luc, la Ville de Pont-Sainte-Marie, le SDDEA, le SGAMI, la Région Grand Est, l'URCA, la PFRA et la Préfecture de l'Aube.

Avec les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics, on opère le rapprochement nécessaire entre les entreprises et les structures d'insertion par l'activité économique. Des demandeurs d'emplois ont accès à des emplois durables et les entreprises attributaires trouvent les salariés qui leur font défaut.

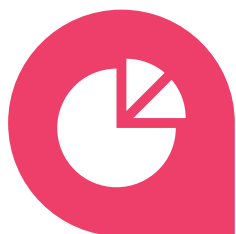
En 2022 et 2023, plus de 120 personnes composées d'élus, de juristes et de techniciens ont participé aux 2 séminaires sur la commande publique, les achats socialement responsables et la valorisation du territoire animés par Patrick Loquet, Maître de conférences en droit et expert national sur les clauses sociales dans les marchés publics.

Les objectifs pédagogiques à l'issue de ces 2 séminaires :

- ▶ Connaître les spécificités des différents types de marchés réservés et les structures concernées
- ▶ Savoir recourir aux marchés réservés de manière pertinente
- ▶ Maîtriser le cadre juridique et les procédures à respecter

Maître d'ouvrage	Nombre de marchés clusés	Nombre de bénéficiaires de la clause sociale recrutés en 2023	Nombre d'heures d'insertion réalisées en 2023
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	5	12	7799 heures
Groupement VILLE DE TROYES ET TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	1	4	2727 heures

Maître d'ouvrage	Nombre de marchés réservés	Nombre de bénéficiaires recrutés en 2023
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	1	6
Groupement VILLE DE TROYES ET TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	1	8



## LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

### en quelques chiffres...



#### Economie :

**2142 entreprises créées en 2022** sur le territoire de TCM  
dont 1670 entreprises individuelles, soit 78% tous secteurs  
confondus, hors agriculture  
(2279 entreprises dont 1798 entreprises individuelles en 2021)

**13 202 entreprises** au total sur le territoire de TCM au 31  
décembre 2020 tous secteurs confondus, hors agriculture  
(Pas de nouvelles données sorties pour l'instant) (12 501 au 31 décembre 2019)



#### Politique de la Ville :

**310** enfants bénéficiaires du Programme de Réussite

Éducative en 2023 dont 136 filles | **350** enfants suivis en 2021  
**289** enfants suivis en 2021



#### Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Âgées (MARPA) Résidence Saint-Liébault, à Estissac :

**18** résidents, parmi lesquels :

**7** ont bénéficié ou bénéficient de l'APL (aide personnalisée au  
logement attribuée par la CAF)

**3** ont bénéficié ou bénéficient de l'aide sociale à l'hébergement  
(attribuée par le Département)



#### Micro-crèches :

**42** inscrits dont **5** bénéficient d'un tarif horaire inférieur au seuil de pauvreté\*

\* le taux de pauvreté est défini par le tarif horaire des familles, en fonction des ressources de l'année n-2 et du nombre d'enfants à charge. Si le tarif horaire est inférieur à 1.15€ de l'heure, le revenu de la famille est considéré comme inférieur au seuil de pauvreté.



# 5

UNE DYNAMIQUE DE  
DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES  
MODES DE PRODUCTION ET DE  
CONSOMMATION RESPONSABLES





## Le Pôle Européen du Chanvre



Dans le cadre de sa compétence « développement économique » et de sa mobilisation pour la structuration de filières à fort enjeu de développement et d'attractivité du territoire, Troyes Champagne Métropole s'est très tôt positionnée sur le chanvre, avec une forte légitimité : le bassin troyen est le premier producteur européen.

Impliquée depuis 2014 dans l'association régionale 3C Grand Est (Collectif Construction Chanvre), Troyes Champagne Métropole a activement contribué à la création du Pôle Européen du Chanvre (PEC), officiellement lancé le 2 février 2023 en présence d'un parterre d'experts internationaux de la bio économie. Cet événement est venu concrétiser le travail de fond mené depuis 2019 à travers le GO PEI (programme européen) qui a permis de financer en partie les travaux de préfiguration de ce que serait, demain, un Pôle Européen du Chanvre (PEC) sur le territoire de Troyes Champagne Métropole. Une nouvelle étape a été franchie en décembre 2023 : le PEC se structure sous la forme d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) afin de garantir les valeurs de responsabilité sociale, environnementale et économique portées par le collectif 3C.

Le PEC rassemble désormais l'ensemble des acteurs intervenant sur la chaîne de valeur de la filière et sur les différents marchés d'application. Il est le fruit du travail collaboratif mené par des entreprises, des acteurs publics, des branches professionnelles et des centres de recherche et de formation, en majorité issus du Grand Est. Preuve de sa pertinence et de son audience, le PEC suscite déjà l'intérêt d'acteurs hors région et hors hexagone.

Le PEC est ainsi un outil innovant de bioéconomie coopérative. Il porte l'ambition forte, guidée par une logique de développement durable, agricole, industriel et économique, **de faire du territoire de Troyes Champagne Métropole la référence européenne dans le domaine de la bioéconomie du chanvre.** Son but est de favoriser la création de nouvelles activités de transformation du chanvre, à proximité de la ressource.

Deux **objectifs** :

- ▶ Répondre aux besoins des industries (bâtiment, textile, agroalimentaire, plasturgie...)
- ▶ Impulser l'implantation de nouveaux acteurs au sein du futur Parc de la bioéconomie à Saint-Lyé (Zone d'Activité Economique gérée par TCM) afin de créer un écosystème fertile, dans le sillage de l'unité de transformation de La Chanvrière de l'Aube.

Les lignes d'action :

- ▶ Développer la production, les transformations et les usages du chanvre,
- ▶ Créer de nouveaux débouchés et de la valeur pour tous les acteurs de l'écosystème chanvre, de l'amont à l'aval,
- ▶ Accompagner les innovations industrielles des filières du chanvre,
- ▶ Favoriser le développement sur le territoire d'activités liées au chanvre,
- ▶ Promouvoir l'écosystème chanvre et ses acteurs,
- ▶ Proposer une vision prospective transversale de l'évolution des marchés du chanvre.

Des chiffres :

- ▶ 221 600 hectares cultivés dans le monde
- ▶ 54 500 ha en Europe
- ▶ 21 700 ha en France
- ▶ 12 000 ha dans un périmètre de 120 km autour de Troyes, collectés et traités en 1ère transformation par la Chanvrière de l'Aube soit 5,5% de la surface de culture mondiales

## Budget TCM : 15 000 €

de cotisation au Collectif Construction Chanvre Grand Est





# La signature de la Charte Régionale de la Commande Publique



Troyes Champagne Métropole s'est engagé pour un achat responsable, solidaire et durable via la signature de la Charte régionale de la Commande publique le 6 avril 2023.

Chaque année la commande publique représente 100 à 200 milliards d'€ de dépenses en France. En 2020, elle représentait 5,3 milliards en Région Grand Est, soit autant d'opportunités pour les TPE et PME régionales, mais aussi pour les entreprises proposant des solutions innovantes ou encore les structures du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Parmi les mesures du Plan de Relance et de Reconquête du Grand Est , l'État et la Région ont décidé de mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux autour de la commande publique, pour en faire un outil au service du développement économique et de la transition écologique du territoire. C'est dans ce cadre que la Charte régionale de la commande publique est née.

En avril dernier Troyes Champagne Métropole a signé cette charte tout comme le Conseil départemental, Sainte-Savine, La Chapelle Saint-Luc, Romilly-sur-Seine, Troyes et la Communauté de communes des Portes de Romilly.

Cette décision s'inscrit dans la continuité de la charte interne « Achat Durable et Solidaire » adopté en 2021.

Parmi les 42 engagements de mise en place d'actions concrètes qui se déploient sur les 4 enjeux phares de la commande publique : dialogue avec les opérateurs économiques ; simplification des procédures ; prise en compte de l'innovation et du développement durable ; performance et efficacité des achats.

On relèvera la volonté de faire évoluer les achats par :

- ▶ La mise en œuvre de manière volontariste des dispositions légales relatives à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées en collaboration avec le tissu économique local ( Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021)
- ▶ La mise en place de sourcing ayant pour cible les entreprises présentant des techniques innovantes en matière d'environnement ainsi que celles relevant de l'ESS, afin de prendre connaissance des prestations qu'elles sont en mesure de proposer.
- ▶ L'intégration, lorsque l'objet et les conditions du contrat s'y prêtent, des critères environnementaux d'évaluation des offres ou des clauses d'exécution environnementales permettant de garantir la performance environnementale des achats réalisés et choisir l'offre la plus avantageuse économiquement.
- ▶ La mise en œuvre de manière volontariste des dispositions règlementaires relatives à l'expérimentation des marchés innovants, afin de faciliter l'accès à la commande publique aux entreprises proposant des solutions innovantes, notamment dans le domaine du développement durable.

Cette démarche doit permettre à la Direction de la commande publique de se préparer aux futures transformations des méthodes d'achats à compter d'août 2026 :

- L'abandon du critère unique « prix »
- Intégration obligatoire de critère et/ou de clauses environnementales ou sociales
- L'achat croissant de fournitures en réemploi et réutilisation
- De structurer sa méthode pour l'élaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable SPASER



## L'Etude relative à l'état des lieux et les perspectives d'évolution des « recycleries »



Le Contrat d'Objectifs Territorial signé en janvier 2022 avec l'ADEME a permis le financement de l'étude sur l'écosystème des recycleries et des ressourceries du territoire pour identifier leurs atouts, les manques, les besoins et les opportunités qui pourraient être créés sur le territoire.

Cette étude a été confiée au Pôle Aubeois de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) qui a rendu ses conclusions à l'automne 2023.

Il est nécessaire de rappeler que la démarche s'intègre dans le cadre plus général relatif à l'économie circulaire dont l'un des 7 piliers est l'allongement de la durée d'usage par le consommateur.

Cet allongement conduit au recours à la « **seconde main** », c'est-à-dire à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.

Le réemploi désigne toute opération par laquelle des produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. L'enjeu étant d'allonger la durée de vie des produits au maximum de ses capacités.

La **réutilisation** désigne toute opération par laquelle des produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau (ce qui implique une intervention comme la réparation ou des tests).

Le Recyclage est une opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

Dans les déchèteries de l'agglomération, des containers sont placés et exploités par le partenaire historique « Foyer Aubeois Aurore ». Les particuliers sont invités mais pas obligés à y déposer les objets réutilisables. La structure d'insertion les collecte de façon régulière.

L'étude identifie 39 structures de l'ESS œuvrant sur le sujet (en plus des acteurs de l'économie classique) et suggère plusieurs pistes de réflexion et développement possibles notamment le réemploi des jeux et jouets, du matériel de bricolage et de jardinage, des matériaux de chantiers, du matériel de sport et de santé.

En mars 2023, la recyclerie dédiée aux étudiants « L'Aubaine » a ouvert ses portes sur le campus des Lombards. Elle est gérée par l'Agoraé, une association d'étudiants qui gère également une épicerie solidaire. Cette initiative a été soutenue et encouragée par Troyes Champagne Métropole et Troyes Aube Habitat qui a mis à disposition un local.

<https://agoraecampus3.fr/aubaine/>





## LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION RESPONSABLES

# en quelques chiffres...



Agora store la plate forme de mise en ligne de matériel de reforme :

Nombre de ventes = 25

Nombre de matériels vendu = 73

Volume financier net hors commission= 11 416 euros



### Agriculture et maraîchage

- 21 maraîchers sur le territoire de TCM dont 6 bio

- 7 lieux de vente recensés

(distributeurs automatiques, points de distribution de panier, groupement de producteurs...)



### Jardins Familiaux et ouvriers propriété de TCM :

6 sites propriétés de TCM pour 21 278 m<sup>2</sup>

64 à 80 parcelles variables selon les projets personnels des adhérents

## Les quantités de déchets collectés (Seine-Barse inclus) :

Flux	Total 2021	Total 2022	Ratio kg/hab
Ordures ménagères	43 865 T	41 464 T	238 kg / hab 255kg/hab en 2021
Tri	5 138 T	5 166 T	30 kg / hab
Déchets verts	11 715 T	10 482 T	60 kg / hab
Verre	4 767 T	4 746 T	27 kg / hab
Papier	2 392 T	1 985 T	11 kg / hab
<b>Totaux</b>	<b>67 877 T</b>	<b>63 843 T</b>	<b>366 kg / hab</b>

**2 363 000** sacs de tri distribués aux communes soit une augmentation de 61% (+900 000) par rapport à 2022 suite à l'extension des consignes de tri des emballages (soit 94 520 rouleaux ; + 36 270 rouleaux)

## Les quantités de déchets collectés en déchèteries :

Total 2021	Total 2022
25 618 tonnes de déchets collectés ▶ 148 kg par habitant (hors secteur Seine-Barse).	22 471 tonnes de déchets collectés (hors secteur Seine-Barse). ▶ 136 kg par habitant (hors secteur Seine-Barse).

## Gestion des encombrants :

(dispositif auprès de bailleurs et dispositifs sur rendez-vous)

Total 2021	Total 2022
272 tonnes de mobiliers 461 rendez vous	239 tonnes de mobiliers 200 rendez vous



## Nombre de bornes d'apport volontaires recensées en 2022 :

344 bornes de papier

344 bornes de papier

104 bornes de vêtements

266 bornes d'ordures ménagères

167 bornes à emballages ménagers recyclables



## L'EXEMPLARITÉ DE LA VILLE DE TROYES



# Le programme « Territoire Engagé Transition Ecologique »



En janvier 2021, Troyes Champagne Métropole s'est engagé avec l'ADEME dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique, pour quatre années, sous la forme d'un Contrat d'Objectifs Territorial : le COT. Ce programme permet de structurer et d'accélérer la politique transition écologique des collectivités. Il regroupe deux référentiels sur les thématiques du Climat, de l'Air, de l'Energie et de l'Economie Circulaire.

L'intérêt du COT est de permettre à la collectivité l'octroi de subventions au regard de son avancement dans les actions qu'elle mène en faveur de la transition énergétique et écologique. L'état des lieux a été validé en juin 2023 et l'enveloppe totale du programme s'élève à 250 000 €.

Ce projet transversal s'appuie sur tous les autres documents de planification de la collectivité : Projet de Territoire, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), ...

Le programme est assorti d'outils opérationnels utiles au suivi des actions et indicateurs de suivi.

Réponse concrète aux objectifs du COT, la thématique de l'économie circulaire fait l'objet d'un schéma directeur économie circulaire. Il réunit élus, agents et représentants d'acteurs économiques et de l'Economie Sociale et Solidaire. L'élaboration de ce schéma directeur s'est effectuée avec l'aide du Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube (CEIA), sur sa partie animation.

Sur la période du premier semestre 2023, ce sont réunis les membres du comité de pilotage autour d'ateliers d'acculturation et de sensibilisation.

Les ateliers recouvraient les sept piliers de l'ADEME de l'économie circulaire : éco-conception, écologie industrielle et territoriale, achats durables, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, économie de la fonctionnalité et de la coopération, recyclage.

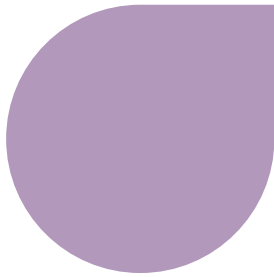
Les travaux et études visant à opérationnaliser les actions se sont poursuivis depuis et devrait officiellement être actés sur 2024.







# 10 ans sur l'évolution de la gestion des situations de crises et des inondations de 2013



Le Grand Troyes, puis Troyes Champagne Métropole, mènent depuis 2012 un programme de réhabilitation de ses digues, élément central de la résilience de l'agglomération troyenne face aux inondations.

La crue de mai 2013, qui a eu lieu alors que le programme était déjà lancé, a permis d'affiner les relations entre les débits de la Seine et le niveau de l'eau au droit des digues.

Sur cette base, un programme d'études appelé « PAPI d'intention » \* réalisés entre 2015 et 2018, dont les principaux apports ont été :

- La détermination des débits provoquant l'arrivée d'eaux dans les lieux habités
- L'estimation des conséquences de ces arrivées d'eaux
- La fourniture d'un plan d'action en vue de la réduction de ces conséquences.

Ce plan concerne notamment la réhabilitation des digues du centre-ville, dernières digues encore non restaurées.

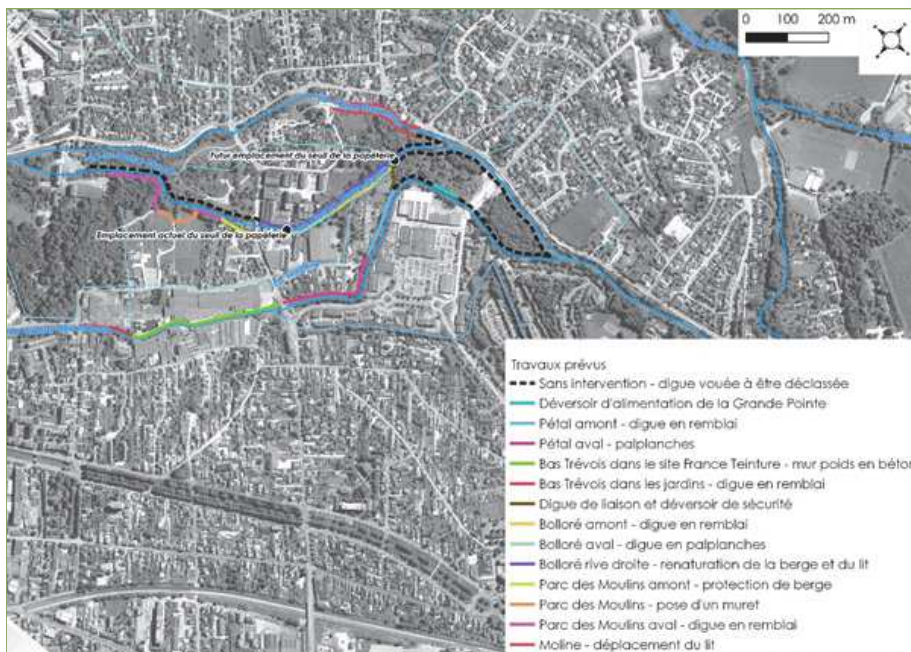
En effet, depuis 2013, Troyes Champagne Métropole avait déjà rénové :

- Les digues de Labourat rive gauche et rive droite
- Les digues de Foicy et de Pont-Hubert
- La digue de Fouchy.

Ce sont ainsi 7 km de digues, qui assurent aujourd'hui pleinement leur rôle de protection. Les travaux, d'un montant total de 24 millions d'euros hors taxes, ont été financés par l'Union Européenne, le Fonds pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs, l'Agence de L'eau Seine Normandie et la Région Grand Est.

Depuis 2021, les études de maîtrise d'œuvre sont en cours pour la réalisation des digues dites du centre-ville, à cheval sur les communes de Troyes et de Saint-Julien-les Villas. Ce programme est étudié conjointement à une réflexion plus globale sur l'amélioration du fonctionnement de la vallée autour de l'agglomération. Les études de maîtrise d'œuvre sont également financées par l'Union Européenne, le Fonds pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs, l'Agence de L'eau Seine Normandie et la Région Grand Est.





Le programme élaboré en 2023 à l'issue des études de conception s'inscrit dans la volonté d'inscrire le programme de rénovation des digues dans le contexte local.

Les solutions de confortement prennent ainsi en compte leur environnement, notamment au Parc des Moulins où le tracé de la digue projet répond au besoin de limiter au maximum l'impact paysager sur le site. Plus en amont, la perspective du rachat de la friche Bolloré par la ville de Troyes et la volonté de l'aménager en espace paysager est prise en compte. Les futures digues projetées dans le secteur sont ainsi à considérer non seulement comme des ouvrages de protection, mais également comme des nouveaux supports de déplacement de doux et de découverte des futurs espaces de nature en ville. À ce titre, 400 mètres d'un bras de Seine seront renaturés, en pleine zone urbaine, dans le cadre des travaux.

Au Nord de l'agglomération, le programme élaboré par le maître d'œuvre repose sur l'amélioration des conditions d'écoulement à Pont-Sainte-Marie, et sur la recréation d'un ancien bras de la Seine à Lavau, alliant là-encore restauration des milieux naturels et prévention des inondations.

Outre les études de conception et les études de sols et environnementales confiés à des prestataires extérieurs, les services de Troyes Champagne Métropole ont réalisé en interne au cours de l'année 2023 les dossiers règlementaires et environnementaux qui permettront la réalisation des travaux à partir de 2025.

Au-delà de la gestion d'ouvrages de protection, Troyes Champagne Métropole s'est mobilisé sur la préparation de la gestion des futures crises en réalisant une synthèse des contenus des plans communaux de sauvegarde, qui permettra à terme d'améliorer l'appui que la communauté d'agglomération apporte aux communes en cas d'évènement majeur.

\* Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), portés par les acteurs locaux, ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation sur un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.





**TROYES**  
**CHAMPAGNE**  

---

**MÉTROPOLE**